

AVRIL 2024


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS

SUR

LE BUDGET PRIMITIF 2024
DE LA CTM

BUREAU DU 02/04/2024



Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président de l'assemblée de Martinique en date du 22 mars 2024, sollicitant un avis sur le budget primitif 2024 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CÉSECÉM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur le document transmis.

Le bureau du CÉSECÉM est invité à se prononcer sur les documents suivants :

- L'exposé des motifs du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Martinique pour l'exercice 2024 ;
- Le document budgétaire, incluant les projets de budget principal et annexes du Périmètre du Sud Est irrigué (PISE), du Laboratoire Territorial d'Analyse (LTA),
- Le projet de délibération relatif à l'adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Martinique pour 2024.

La saisine est intervenue aux lendemains des élections relatives au renouvellement des différentes instances du CÉSECÉM l'empêchant de mobiliser ses instances internes.

Il s'inscrit dans un contexte contraint et incertain et constitue un véritable défi.

Pour mémoire, les priorités exprimées par la CTM dans le cadre des orientations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- La jeunesse
- Les solidarités
- L'économie verte
- La culture
- Le soutien à la compétitivité des entreprises locales
- L'ouverture à l'international

1— ANALYSE GÉNÉRALE :

- Contexte budgétaire contraint et incertain
- Diminution du budget général
- Dépenses de fonctionnement en baisse

- Marge de manœuvre réduite en matière fiscale
- Diminution de l'emprunt

1A-Le budget général (en mouvements réels)

	2023	2024
<i>Budget principal</i>	1 729 772 417€	1 458 032 000 €
LTA	4 106 516€	4 544 000€
Budget annexe THD	22 031 029€	33 000 000 €
BGPISE	2 515 980€	2 530 000€
BUDGET GENERAL	1 758 425 942€	1 498 106 000 €

Le CÉSECÉM constate une diminution du budget général d'environ 260 millions par rapport à 2023 (-15%)

1B-Les recettes du budget principal :

➤ *La section d'investissement*

Le CÉSECÉM note :

- Une diminution significative des recettes hors emprunt (- 34 %) : **218 160 000€ / 334 241 202,00 €** en 2023
- Une diminution de l'emprunt : **150 000 000 € / 247 000 000 €** en 2023
- Une diminution des subventions européennes (FEDER, FEADER, FEP) : **130 309 000€ / 189 millions d'euros**
- Une diminution du FCTVA investissement : **19 364 000 € / 25 000 000 €** en 2023

Le CÉSECÉM observe une diminution des capacités d'investissement sur fonds propres de la collectivité, ce qui risque d'avoir pour effet une difficulté à mobiliser les fonds européens.

Cette situation pourrait obérer la volonté politique exprimée par la collectivité de maintenir un développement économique dynamique.

➤ *La section de fonctionnement*

Le CÉSECÉM relève une augmentation des recettes fiscales par rapport à l'année 2023 (**782 830 000 € / 779 249 523 €** en 2023) qui n'est pourtant pas significative dans un contexte budgétaire contraint et de prévisions de croissance revues à la baisse.

1C-Les dépenses

➤ *La section d'investissement*

Les dépenses du budget d'investissement, en nette diminution d'environ 224 millions par rapport à 2023 (458 792 000€/683 444 252€ en 2023)

La baisse des investissements impacte des secteurs clés qui construisent l'avenir (enseignement, formation professionnelle (-33%), culture, vie sociale, jeunesse, sport, loisirs (-27%), aménagement du territoire, habitat (-70%), transports (-38,5%), action économique (-43%).

Le CÉSECÉM s'interroge sur la capacité à anticiper la transition énergétique et faire face aux défis posés par les besoins de la population en matière d'assainissement notamment, et de gestion de l'eau en période de réchauffement climatique.

Notre attention est appelée par la place réservée aux questions environnementales, alors même que le territoire est engagé dans des labellisations comme celles de l'UNESCO et confronté aux conséquences du réchauffement climatique (perte de biodiversité, montée des eaux...).

Le CÉSECÉM souligne l'accent mis par la collectivité sur ses bâtiments afin de gérer de façon écoresponsable les déchets produits par celle-ci. Cependant il serait nécessaire que les événements, festivals, concerts ...soient astreints à des normes de gestion des déchets avec un accent mis par la CTM sur le respect de la réduction (éco-cup consignées, interdiction du plastique à usage unique...) et du tri des déchets, surtout lorsqu'il s'agit d'évènements subventionnés.

➤ *La section de fonctionnement*

Les dépenses du budget de fonctionnement diminuent d'environ 47 M€ par rapport à 2023 (999 240 000 € / 1 046 328 165 € en 2023)

Les plus gros postes demeurent :

- Les services généraux : 228,3 M€
- RSA : 206 M€
- Transport : 118,9 M€
- Santé et action sociale : 176 M€

A ce stade de l'analyse, la CTM attend le compte administratif 2023, pour connaître le niveau de mobilisation des emprunts contractualisés en 2023.

La problématique de compensation des dépenses relatives au RSA –RMI vient obérer les capacités financières de la CTM qui se voit privée de ressources n'étant pas remboursées à due concurrence des dépenses effectuées pour satisfaire les besoins de la population.

Le CÉSECÉM est conscient des difficultés auxquelles se trouve confrontée la CTM, pour élaborer et gérer le BP 2024 et réitère son souhait de mise en place de dispositifs d'évaluation permanents.

2— BUDGETS ANNEXES :

2A-BGPISE :

Le budget consacré au PISE est en très légère augmentation par rapport à 2023 : 2 530 000€ / 2 515 000 € en 2023.

Maintien de la subvention d'équilibre CTM : 1 520 000 € / 1 915 480,00 € en 2023.

Le CÉSECÉM réitère le souhait que le PISE revoie son schéma économique pour anticiper de fortes sécheresses comme celles enregistrées en 2019 et prévenir les effets du réchauffement climatique afin que cet outil soit à la hauteur des attentes des agriculteurs.

2B-LTA :

Budget en hausse par rapport à 2023 : 4 544 000 € / 4 106 516 € en 2023

Le CÉSECÉM souhaite que les moyens dévolus au LTA soient en rapport avec les ambitions que la CTM a pour cet outil à la disposition des martiniquais(es), qui pourrait à terme, s'inscrire dans une démarche de coopération caribéenne.

En conclusion, le CESECEM souligne que la mise en œuvre des orientations arrêtées par la collectivité pourrait souffrir d'un contexte budgétaire contraint.

Cela rend donc indispensable la mise en place d'une évaluation permanente des politiques publiques afin de s'assurer de l'efficacité des actions conduites par la CTM.

Adopté à l'unanimité des membres présents au bureau du Mardi du 02 Avril 2024.